

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président de la communauté de communes de Lacq

Vu la délibération du 22 mai 2014 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 4 février par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 24 avril 2014 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Vu le Code des marchés publics et en particulier ses articles 26 et 28,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 29 septembre 2014 et publié au BOAMP et sur le profil acheteur www.eadministration64.fr, pour la procédure adaptée pour la Mission pour une étude hydraulique complémentaire sur les ruisseaux "Le Saubagnac" (commune de Puyoo) et "Le Galihere et le Laussade" (commune de Ramous).

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 23 octobre 2014

DECIDE

Article 1 : Le marché ordinaire à prix unitaires relatif à la Mission pour une étude hydraulique complémentaire sur les ruisseaux "Le Saubagnac" (commune de Puyoo) et "Le Galihere et le Laussade" (commune de Ramous) est attribué à la société ISL Ingéniérie (Saint-Jean-De-Luz) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant estimatif de 12 950 € HT.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

<u>Article 3</u>: Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 23 octobre 2014

Le Président, Par délégation, Le vice président,

Henri POUSTIS

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté de communes de LACQ-ORTHEZ
Numéro de l'acte	DPCCLO-2014-324
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.1 - Marchés publics
Objet de l'acte	Attribution marché relatif à la mission pour une étude hydraulique complémentaire sur les ruisseaux "Le Saubagnac" (commune de Puyoô) et "Le Galihere et le Laussade" (commune de Ramous)
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200039204-20141023-DPCCLO-2014-324-DE
Date de transmission de l'acte	04/11/2014
Date de réception de l'accuse de réception	04/11/2014